

Compte-rendu du Conseil communautaire Thoré-Montagne Noire

Séance du 3 août 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois août à dix-neuf heures, le Conseil communautaire Thoré Montagne Noire s'est réuni à la mairie de Saint-Amans-Valtoret sous la présidence de Monsieur Michel Castan.

Présents : Alain AMALRIC, Michel BOURDEL, Joël CABROL, Isabelle CALAS, Michel CASTAN, Guy CATHALA, Gérard CAUQUIL, Ghislaine COLIN, Claude CORBAZ, Danièle ESCUDIER, Maria GERS, Florent GUTKIN, Bernard PRAT, Monique RIBOT, Michèle VIDAL, Michèle VINCENT.

Pouvoirs :

Catherine ANDRIEU-BARAILLE a donné pouvoir à Bernard PRAT
Philippe BARTHES a donné pouvoir à Guy CATHALA
Stéphanie BENOIT a donné pouvoir à Monique RIBOT
Serge CAMBOU a donné pouvoir à Maria GERS
Jean-Luc FARENC a donné pouvoir à Joël CABROL
Serge LAFON a donné pouvoir à Michèle VINCENT
Elise MANZONI a donné pouvoir à Ghislaine COLIN
Christian MATEOS a donné pouvoir à Michèle VIDAL
Daniel PEIGNE a donné pouvoir à Michel BOURDEL

Absents : Jean-Luc PISTRE

Ordre du jour :

Administration générale

1. Validation du compte rendu de la séance du 4 juin 2018
2. Retrait de la délégation de fonctions à M. Bernard Prat
3. Délibération sur le rattachement de la commune nouvelle dénommée « Mazamet » à la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet

Finances communautaires

4. Information sur le montant de droit commun du FPIC - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
5. Décision modificative du budget

Développement économique

6. Information sur l'autorisation du préfet à la commune de Lacabarède à conserver la maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation du restaurant l'Oustalet

Tourisme

7. Information sur la gestion du gîte de la Planète et du refuge de Peyremaux
8. Nomination de Mme Valérie Perrin en remplacement de Béatrice Tirefort au Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme
9. Information sur la réunion Tourisme prévue le samedi 27 octobre
10. Avenant à la délibération de création de la régie de l'OT ; suppression des régies inactives

Dépendance, logement

11. Opération façade : validation d'un dossier

Questions diverses

Administration générale

1. Validation du compte rendu de la séance du 4 juin 2018

Le compte-rendu de la séance du 4 juin 2018 est validé.

2. Avis du Conseil communautaire sur le retrait de fonction au 4^{ème} vice-président suite au retrait de ses délégations

Monsieur le président informe l'assemblée qu'il a prononcé le 18 juillet 2018 un arrêté mettant fin à la délégation qu'il avait accordée à Monsieur Bernard PRAT, 4^{ème} vice-président de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire.

En vertu de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le maintien de Monsieur Bernard PRAT dans ses fonctions de 4^{ème} vice-président.

Monsieur Bernard PRAT prend la parole (cf. texte de son allocution en annexe).

Considérant que plus d'un tiers des membres du Conseil communautaire sollicite un vote à bulletin secret, le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 25
- Suffrages exprimés : 24
- Nombre de votes pour le retrait des fonctions de 4^{ème} vice-président à M. Bernard PRAT : 15
- Nombre de votes contre le retrait des fonctions de 4^{ème} vice-président à M. Bernard PRAT : 9
- Bulletins blancs : 1
- Abstentions : 0

Le Conseil communautaire, après délibération, et à la majorité des suffrages exprimés, décide de :

- **VOTER pour le retrait des fonctions de 4^{ème} vice-président à Monsieur à M. Bernard PRAT ;**
- **AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.**

3. Délibération sur le rattachement de la commune nouvelle dénommée « Mazamet » à la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet

M. le président fait part à l'assemblée du courrier du préfet du Tarn en date du 17 juillet 2018, relatif à la création par les communes de Mazamet et Bout du Pont de l'Arn d'une commune nouvelle dénommée « Mazamet ». Par ce courrier, et conformément à l'article L2113-2 du Code général des collectivités territoriales, le préfet saisit pour avis le Conseil communautaire sur le rattachement envisagé de cette commune nouvelle.

M. le président soumet ensuite à l'assemblée les délibérations du 12 juillet 2018 prises par les communes de Mazamet et Bout du Pont de l'Arn portant création de la commune nouvelle de « Mazamet » et sollicitant le rattachement de celle-ci à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM).

Après débat, et considérant que plus d'un tiers des membres du Conseil communautaire sollicite un vote à bulletin secret, le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 25
- Suffrages exprimés : 22
- Nombre de votes pour le rattachement de la commune nouvelle à la CACM : 9
- Nombre de votes contre le rattachement de la commune nouvelle à la CACM : 13
- Bulletins blancs : 3
- Abstentions : 0

Le Conseil communautaire, après délibération, et à la majorité des suffrages exprimés, décide de :

- **DONNER un avis défavorable au rattachement de la commune nouvelle de « Mazamet » à la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet.**

Finances communautaires

4. Information sur le montant de droit commun du FPIC - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012 et consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant de la contribution au FPIC pour l'ensemble intercommunal Thoré Montagne Noire (EPCI et communes membres) en 2018 s'élève à 206 222 € selon les informations transmises par la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Cela représente une diminution de 17 560 € (-7,8 %) par rapport à 2017. La part de la Communauté de communes pour 2018 est de 46 511 € et celle de l'ensemble des communes de 159 711 €.

Monsieur le Président propose de valider, comme les années précédentes, la répartition de droit commun proposée par la DGCL. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Décision modificative du budget n°01/2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE PROCÉDER au virement des crédits suivants sur le budget 2018 :

CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2031	602 : Eau	Etude	-4 320 €

CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21568	602 : Eau	Autre matériel et outillage d'incendie	4 320 €

Développement économique

6. Information sur l'autorisation du préfet à la commune de Lacabarède à conserver la maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation du restaurant l'Oustalet

Monsieur le président informe l'assemblée que le sous-préfet a donné l'autorisation à la commune de Lacabarède d'être maître d'ouvrage du projet de rénovation de l'auberge l'Oustalet.

Tourisme

7. Information sur la gestion du gîte de la Planète et du refuge de Peyremaux

Le gîte intercommunal de la Planète au lac des St Peyres est dorénavant géré par Mme Perrin, suite au retrait de Mme Tirefort, la gestionnaire pressentie. Un bail pour une durée de 2 ans a été signé le 22 juin 2018 avec Mme Perrin. Elle a commencé un travail de communication et a déjà reçu plusieurs réservations pour cet été.

La gestion du refuge de Peyremaux n'est aujourd'hui pas satisfaisante. D'une part sa maintenance s'avère difficile à effectuer du fait de l'éloignement du refuge, d'autre part sa valorisation n'est pas optimale. Il en résulte qu'il est très peu loué et que le camping de Lestap à Albine qui le gère

actuellement ne souhaite plus s'en occuper l'année prochaine. Il faudra réfléchir à un nouveau mode de gestion.

8. Nomination de Mme Valérie Perrin en remplacement de Béatrice Tirefort au Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme est composé de 17 membres titulaires répartis comme suit :

- 1- Le collège des conseillers communautaires : 9 membres issus du Conseil de Communauté désignés en son sein ;
- 2- Le collège des socioprofessionnels : 8 membres « personnes qualifiées », dont :
 - Un représentant des associations d'animation culturelle
 - Un représentant du « Musée du Textile »
 - Deux représentants des hôteliers/restaurateurs /campings de plein-air
 - Un représentant des hébergeurs gites/meublés
 - Un représentant des Agriculteurs et producteurs locaux
 - Deux représentants de prestataires d'activités de pleine nature

Mme Tirefort ayant démissionné de ses fonctions, et conformément à l'article R 2221-5 du CGCT, le Conseil communautaire doit désigner un nouveau membre, sur proposition du Président.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de NOMMER Mme Valérie PERRIN, gestionnaire du gîte de la Planète, membre du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme intercommunal Thoré Montagne Noire**

9. Information sur la réunion Tourisme prévue le samedi 27 octobre

Une réunion sera organisée le samedi 27 octobre au Château de Saint-Amans-Valtoret afin de présenter le bilan de la saison touristique 2018, les objectifs pour 2019 et la démarche générale lancée cette année par le Conseil d'exploitation. Le préfet, le Conseil départemental et les partenaires seront invités à assister à ces présentations suivies d'une collation.

10. Avenant à la délibération de création de la régie de l'Office de tourisme ; suppression des régies inactives

Monsieur le président informe qu'un point a été fait avec la Direction départementale des finances publiques afin de simplifier les régies de l'Office de tourisme. Il s'avère que deux d'entre elles, inutilisées, peuvent être supprimées.

Dorénavant, l'unique régie restante percevra à la fois les recettes des produits touristiques vendus à l'Office de tourisme et la taxe de séjour. Dorénavant, elle pourra également exister sans limite de temps..

Deux délibérations sont prises :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de MODIFIER comme suit la délibération du Conseil communautaire en date du 26/02/2018 portant sur la création d'une régie de recette auprès de l'Office de tourisme intercommunal Thoré Montagne Noire:**

Article 3 : La régie est instituée à compter du 1er mars 2018.

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- Vente de topoguide GR de Pays
- Vente de guide pour circuits VTT
- Vente de produits touristiques en lien avec le territoire : produits locaux, cartes postales et produits divers.
- Recette de la taxe de séjour

Article 7 : Un fond de caisse d'un montant de caisse 50 € est mis à disposition du régisseur.

Suppression de l'article 6 : La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixée au 31 décembre.

- **de SUPPRIMER :**

- la régie de recettes n°34905 concernant la perception de la taxe de séjour,
- la régie de recettes n°34903 installée à l'Office de tourisme de Mazamet.

Dépendance, logement

11. Opération façades : validation de travaux effectués

Vu la délibération du 18 octobre 2006,

Vu la délibération du 12 juin 2017 validant la demande de subvention à M. Manuel MARTIN,

Monsieur le Président présente le dossier de paiement de la subvention suite aux travaux effectués.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'ACCORDER le paiement d'une subvention d'un montant de 800 € pour la réfection de la façade à M. Manuel MARTIN pour des travaux effectués au 68 Mas de Bonnet 81 270 Labastide-Rouairoux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Annexe : Discours de Monsieur Bernard Prat

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des points 2 et 3 de l'ordre du jour de ce conseil communautaire (retrait de la délégation de fonctions à M. Bernard Prat et délibération sur le rattachement de la commune nouvelle Mazamet à la Communauté d'agglomérations Castres-Mazamet), permettez-moi de prendre la parole au sujet de la position de Bout du Pont de l'Arn par rapport à cette CCTMN.

La responsabilité de l'avenir de mon village repose sur mes épaules, et c'est ma première mission. En ce qui concerne l'avenir de la Communauté de Communes, je pense que les délégués de Bout du Pont de l'Arn et moi-même avons fait notre part du travail.

Je ne vous cache pas que les divisions et la politique menée au sein de cette Communauté de Communes aujourd'hui ont été l'élément déclencheur de notre décision de regroupement administratif avec Mazamet pour fonder une commune nouvelle. Ce projet nous offre des perspectives d'avenir plus claires, qui correspondent davantage aux particularités de notre village, et surtout une plus grande liberté de décision, car ici nous ne sommes plus entendus.

Nous étions bien conscients du fait que ce regroupement avec Mazamet allait entraîner des conséquences pour la Communauté de Communes, mais nous ignorons encore à ce jour, tout autant que vous et les membres de l'Agglo Castres Mazamet, ce que décideront les services de l'Etat. Il y a trois possibilités : Est-ce que la Communauté de Communes sera maintenue malgré le seuil en dessous de 5.000 hab ? Est-ce que chaque village pourra rejoindre une autre intercommunalité de son choix ? Ou bien y aura-t-il fusion intégrale avec l'Agglo ? **Je pense qu'il serait préférable que chacun puisse choisir. En tout cas, comme vous le savez, Bout du Pont de l'Arn vient de faire un choix radical afin de ne pas subir le regroupement avec les Hautes Terres d'Oc que souhaitent certains d'entre vous.**

Je sais que vous vous êtes posé plusieurs questions :

1./ Pourquoi ne pas avoir prévenu les membres de la Communauté de Communes de notre projet ? Eh bien, tout simplement, parce que comme d'habitude, les acteurs de la politique locale s'en seraient emparés et auraient tenté de faire capoter le projet, et les polémiques occasionnées auraient été beaucoup plus choquantes pour la population que notre annonce soudaine. Nous tenions à en informer tout le monde en même temps, surtout les habitants de Mazamet et Bout du Pont de l'Arn, et leur présenter un projet abouti.

2./ Pourquoi l'avons-nous fait dans un si bref délai ? Parce qu'il n'est juridiquement pas possible de créer une commune nouvelle durant l'année précédant les élections municipales et il était hors de question pour nous d'attendre 2021.

3./ On m'a même demandé si j'aurais fait la même chose si j'avais été Président de la Communauté de Communes ? Le fait est que ce conseil communautaire ne m'a pas élu l'année dernière, malgré le poids de la commune que je porte (1/3 des dotations de l'Etat et 40% de la CFE, je vous le rappelle). Nul ne peut rien prévoir avec des « si », **mais en tant que Président j'aurais tout fait pour que nous regardions ensemble les réalités en face.** Je vous rappelle quand même que si Bout du Pont n'avait pas intégré et soutenue la CC en 2012, puis en 2015, elle n'existerait déjà plus. 2015 était d'ailleurs une erreur, que j'ai commise par respect et fidélité aux communes de la communauté, et je ne m'attendais pas, bien entendu, aux changements de politique survenus par la suite. **Mais tout cela, c'est trop facile de l'oublier et de faire de l'anti-Prat lors des votes. Si je n'avais pas réagi, nous serions déjà tous réfugiés dans les montagnes du PETR et coupés de l'avenir de notre bassin de vie. Comment peut-on ignorer à ce point le mode de vie des habitants ? C'est pour eux que nous sommes là, c'est ce qui doit dicter nos décisions, et s'il est une chose que les élus ne peuvent imposer, ce sont les modes et lieux de vie des habitants.**

En ce qui concerne les difficultés financières de notre Communauté de Communes, j'assume aussi avoir eu « l'audace » de suggérer une réflexion approfondie sur le sujet. En ce qui concerne Bout du Pont, ces difficultés touchent un engagement essentiel que j'ai avec mes habitants, la stabilité fiscale. Comment remédier à ces problèmes financiers sans augmentation des taux de la Communauté de Communes. Et même une augmentation de 10 points permettrait à peine de couvrir les dépenses courantes. Inutile de parler dans ces conditions des pauvres 20.000 € dont je dispose pour soutenir l'économie et des zones commerciales que la commune de Bout du Pont continue d'entretenir malgré les transferts de compétences. J'ose aussi à peine évoquer le fait que nous n'ayons pas été en mesure d'aider la crèche de St Amans Valtoret confrontée à des difficultés et que ce soit les communes qui compensent. J'ai également entendu parler des inquiétudes du personnel de la Communauté de Communes causées par le départ de Bout du Pont de l'Arn. Permettez-moi de dire que ces inquiétudes feraient mieux de porter sur les difficultés financières qui la menacent quoi qu'il arrive.

Si quelqu'un s'est toujours exprimé clairement au sein de ce conseil communautaire, ce sont bien les délégués et le Maire de Bout du Pont, au prix de déranger tout le monde et de se faire souvent traiter de comploteurs ou d'imbéciles. Mais si on ne met pas les problèmes sur la table et on ne les traite pas en priorité, on ne peut pas avoir l'espoir de les résoudre.

J'ai du mal à comprendre que certains d'entre vous aient été surpris de notre décision.

Car, non, Bout du Pont ne veut pas être rattaché au PETR des Hautes Terres d'Oc et nous l'avons toujours dit.

Non, Bout du Pont ne voulait pas d'office de Tourisme à Labastide, il y a d'autres priorités. Lorsque j'ai laissé Monsieur Barthès seul candidat à la présidence de la CC en 2012, il était d'accord sur ce point.

Non, Bout du Pont ne veut plus engager de frais en bureaux d'études pour des projets qui ne seront pas réalisables financièrement. S'il y a gaspillage de l'argent public, c'est bien là. Nous opposer à tout n'aurait pas servi à grand-chose car nous ne sommes que six délégués.

Il eût été plus facile humainement, croyez-moi, de croiser les bras et d'attendre. Mais lorsqu'on est élu, il faut du courage, quitte à prendre des risques personnels, quand il s'agit de l'avenir de tout un territoire. **Un projet, on le construit en équipe, dans des perspectives d'avenir communes et surtout en fonction de ses possibilités financières. Et ce n'est pas le cas au sein de la Communauté de Communes. Je devais donc réagir avant que mon village ne soit affaibli, afin de négocier une union équitable avec Mazamet. Peut-être que grâce à notre initiative, certaines communes pourront profiter de la situation pour convoler vers d'autres horizons ?**

Vous allez tout-à-l'heure répondre à deux questions et je vous rappelle qu'il ne s'agit pas là d'un tribunal chargé de juger notre décision de regroupement avec Mazamet, ce sont les deux conseils municipaux qui ont été chargés de répondre à cette question, et ils l'ont fait (à l'unanimité pour Bout du Pont et deux abstentions pour Mazamet).

Bien que l'ordre des questions soit discutable, il s'agit pour vous, dans un premier temps de me destituer de mes fonctions au sein de la CCTMN, c'est à dire de juger si j'ai fait mon travail au sein de la Communauté de Communes. En ce qui me concerne, j'ai bonne conscience sur le travail que j'ai accompli avec mon équipe concernant la Commission Développement Economique, (*création des marchés de producteurs, mise en place d'une stratégie de développement économique, intervention en faveur de l'immobilier d'entreprises, rencontre avec les acteurs économique*) et même au-delà.

Ensuite, les services de l'Etat vous demandent un avis sur le fait que la commune nouvelle de **Mazamet (constituée des deux communes déléguées Mazamet et Bout du Pont) rejoigne la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet**. Si vous dites non, c'est que vous pensez que Mazamet devrait par conséquent rejoindre la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire (entraînant ainsi au passage dans la continuité territoriale St Amans Soult). Je vous laisse la responsabilité des conséquences de cette prise de position qui risquerait d'en fâcher plus d'un sur tout le territoire de Labastide Rouairoux à Castres, en passant par St Amans Soult et le bassin mazamétain !

La création de la commune nouvelle permet à chacun de regarder la réalité en face et de se positionner librement sur son avenir intercommunal.

Vous ne pouvez pas sanctionner celui qui vous offre votre liberté !!!!

Par ma décision je vous donne votre liberté

La liberté de vous choisir un avenir intercommunal viable

La liberté d'offrir de vraies perspectives à votre population.

Qui de parmi vous a tenté quelque chose ?

Qui parmi vous aurait le courage de fusionner sa commune avec une commune voisine pour offrir la perspective d'une intercommunalité viable ?

Critiquer est facile

Agir est plus difficile

Ce soir grandissez notre territoire, votez favorablement au rattachement de la commune nouvelle à la CACM

Et discutez, réfléchissez ensuite librement élus responsable de l'intercommunalité ou vous voulez aller

Ce soir faites le choix de l'avenir pas celui de la rancune, de la revanche, de la vengeance qui ne mènent à rien et que vos habitants ne comprendraient pas !!!